FICHE DE POSTE ANIMATEUR

Période d'emploi

Du 18 février 2023 au 9 juin 2023, *avec possibilité de prolonger jusqu'à fin juin*

Type de contrat et rémunération

Contrat de travail à durée déterminée en temps partiel avec rémunération de 1388,18€ brut

Emploi du temps

En période scolaire = 24,50 heures par semaine
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 15h30 – 18h45 *(soit 11 heures)*
Mercredi : 08h15 – 19h *(soit 10,75 heures)*
+ 1,25 heure à répartir dans la semaine
En extrascolaire = du lundi au vendredi, 50h par semaine
Pendant les vacances de Pâques, du 17 au 21 avril 2023

Lieu de travail et contraintes du poste

- Poste situé au Centre Jean XXIII, 61 avenue de Verdun à Meyzieu (69330)
- L'animateur adhère aux valeurs chrétiennes, à l'esprit du diocèse et de l'ensemble paroissial
- Pendant les vacances scolaires, l'animateur peut être amené à partir en séjour de vacances
-

Rattachement hiérarchique

L'animateur est sous la responsabilité de la directrice et de l'aumônier du Patronage St Jean XXIII.

Missions

- Accueillir avec bienveillance, en toute sécurité, les enfants dans le patronage, être garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Elaborer des projets d'animation dans l'esprit du projet pédagogique du patronage et en lien avec la direction.
- Contribuer à la mise en œuvre du thème d'animation choisi pour l'année scolaire dans les grands jeux.
- Assurer le ramassage scolaire des enfants et l'aide aux devoirs les soirs de semaines.
- Accompagner les projets, permettre l'expression, la réalisation et l'évaluation des projets d'enfants.
- Travailler en équipe avec les autres animateurs et les bénévoles.
- Participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation.
- Être médiateur au sein du groupe d'enfants, gérer les conflits, garantir le respect des règles de vie.

Compétences requises

- Etre titulaire d'un diplôme de l'animation (BAFA, BPJEPS …).
- Etre titulaire du permis B est un plus.
- Connaissance du public enfant, de l'environnement de l'accueil.
- Connaissance de techniques d'animation (culturelles, artistiques, sportives …).
- Connaissance de la réglementation en ACM (sécurité, responsabilité).
- Être un adulte référent conscient de son rôle éducatif.
- Capacité d'adaptation, autonomie et prise d'initiatives.
- Ecoute, dialogue et disponibilité.
- Être un élément moteur au sein de l'équipe d'animation.
- Capacité à animer et gérer un groupe.
- Polyvalence dans les propositions d'activités (activités manuelles et grands jeux).
- Capacité à s'auto évaluer et à se remettre en question.
- Respect du devoir de réserve.